

157 Reliure premier quart XVI^e s., Sainte-Trinité de Vendôme, consolidée. Reliure antérieure.

HENRICUS, *Summa super Decretalibus* (XIV^e s., 1^{re} moitié).

- **Ais** de bois (chêne), 240 x 156 mm, (chêne) de remploi, 240 x 156 mm, passage des nerfs sur le plat, petites chasses en tête et en queue. Encoche de fermoir non utilisée visible sous la couverture et traces de trois clous en fer.
 - **Couture** chevrons sur 5 nerfs doubles en peau mégissée ; gardes en parchemin : montage sup., un feuillet de remploi (contregarde) faisant onglet du côté du corps de l'ouvrage, cousu ; montage inf., un feuillet (contregarde), faisant onglet côté contreplat, cousu. Des nerfs cassés au moment de la reliure ne sont pas attachés dans les ais.
 - **Couverture** en mouton mégissé jaunâtre, remplis parés, coins avec becquets grossiers, dos collé. La couverture semble appartenir à la série exécutée à la Sainte-Trinité durant le premier quart du XVI^e s.
 - **Tranchefiles** : bâti composé d'un nerf de peau mégissée passé dans les ais, brodé de peau mégissée tressée prenant la couverture et provenant de la reliure antérieure ; les tranchefiles sont très basses sur le dos, à cause de la petitesse des chasses.
 - Signet en peau mégissée.
 - Titre et cote au dos sur 2 étiquettes papier (XIX^e s.).
- À comparer avec la reliure de *Vendôme 193*.

Reliure antérieure : la couture et une partie des tranchefiles réutilisées.

Contregarde sup. + 242 ff + contregarde inf. — La contregarde sup. est un remploi d'une partie de charte en français concernant le moulin du Vau à Busloup (Loir-et-Cher) (XIV^e s.). — Sur la contregarde inf. : « ...*dominus Matheus Le Hayer de Ale. (?) rector Sci Georgii de Ballon, dominum archydiaconum* » (XV^e s.) « *penes Cenomanensen* » (d'une autre main contemporaine).

Provenance « *Explicit Summa... Nulla jura de sexto decretalium hi allegata erat in examplari* » (f. 132). — « *Johannes de Courtermin scripsit hunc librum* » (f. 242v⁰, la souscription ne concerne que les ff. 191-242v⁰). — Bref d'Innocent IV aux Frères Mineurs, daté du 25 février 1250 (XIV^e s., *POTTHAST* 13923). — Mention de possession effacée.

Bibliographie. *Mss datés*, t. VII, 1984, p. 587.